

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 9 février 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6 et 7 février 2012

2012 DJS 223 Convention avec la RIVP pour un logement de fonction et deux parkings situés au 15 rue Tchaïkovski (18e).

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 janvier 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de procéder à la signature d'une convention de gestion avec la RIVP pour un logement de fonction et deux parkings situés au 15, rue Tchaïkovski (18e) ;

Sur le rapport présenté par M. Jean VUILLERMOZ, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la signature d'une convention de gestion passée avec la RIVP pour un logement de fonction et deux parkings au 15 rue Tchaïkovski (18^e) pour les besoins du centre sportif Tristan Tzara.

Article 2 : Est approuvée ladite convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer ladite convention.

Article 4 : La dépense correspondante, sera imputée au chapitre 011, nature 614, rubrique 411, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 et des exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.